

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER  
Mme Marie-France BARRIER  
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ADHESION DE LA CCEDA A LA FORMATION « SCOT » DU PNRLF POUR 2019**

**ADHESION DE LA CCEDA A LA FORMATION « SCOT » DU PNRLF  
POUR 2019**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération de la CCEDA en date du 14 avril 2015 relative au transfert de la compétence SCOT au Syndicat Mixte du PNRLF,
- VU le périmètre de cette formation et la répartition des coûts de fonctionnement et de gestion entre les EPCI composant cette formation ;

Monsieur le Président propose :

- de participer au fonctionnement du SCOT du Livradois-Forez pour l'année 2019 pour une contribution d'un montant maximum de 13500 €
- d'inscrire le montant correspondant au budget principal 2019.
- Les représentants aux instances du SCOT restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le montant de la participation au SCOT du Livradois-Forez pour 2019 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.